

comprennent ce qui se passe et de quoi il retourne dans ce débat.

J'ai entendu certains dire que les Canadiens voteront «oui» parce qu'ils veulent qu'on règle la question constitutionnelle une fois pour toutes. C'est vrai en partie, mais je crois qu'ils voteront «oui», car cela garantira que notre pays demeurera ensemble; ils voteront «oui» pour garder le pays ensemble, uni et fort. Ils savent que cette entente fondée sur le compromis est le moyen de faire en sorte que le pays demeure ensemble et continue d'être fort.

Je ne pense pas que cette entente soit difficile à faire accepter ou que l'expression «difficile à faire accepter» soit juste. J'estime qu'il s'agit d'une entente qu'on peut expliquer aux Canadiens. À mon avis, une grande majorité de Canadiens voteront «oui» parce que cette entente garantira que le pays continuera de demeurer ensemble, uni et fort. Dans 125 ans, on fera l'éloge de cette entente, car elle aura permis de renouveler cette grande Confédération qui fait l'envie du monde.

L'honorable Richard J. Stanbury: Honorables sénateurs, les exposés que mes collègues ont faits ce soir m'ont vivement intéressé, et je suis heureux d'avoir le privilège, même à cette heure tardive, de contribuer au débat sur la question référendaire.

Quand Jean Chrétien a conclu, il y a plus d'un an, que le processus de discussion publique de la réforme constitutionnelle devait se terminer par l'expression de l'acceptation publique sous la forme d'un référendum, j'avais été on ne peut plus d'accord avec lui. Maintenant que le premier ministre en est arrivé à la même conclusion, je me trouve bizarrement à devoir être d'accord avec lui aussi, et...

Le sénateur Molgat: Pénible.

Le sénateur Stanbury: ... à souhaiter aux Canadiens tout ce qu'il y a de mieux en ce qui concerne l'issue du référendum. Au cours du débat qui a eu lieu dans cette chambre sur le projet de loi référendaire, j'ai exprimé mes préoccupations sur certains de ses aspects. Je voudrais maintenant m'assurer que les problèmes possibles que j'avais évoqués ne deviendront pas réalité. Dans mes brèves observations, je voudrais parler de quelques préoccupations au sujet du processus référendaire et des pratiques qui s'y rattachent. Je voudrais aussi parler de la question comme telle et de l'importance d'y répondre par l'affirmative.

Ce qui m'inquiète surtout à propos de ce référendum—et cela a rapport à la question dont nous sommes saisis—, c'est la nécessité d'une impartialité absolue dans la campagne à venir. L'impartialité doit être présente de façon non équivoque dès le début du processus référendaire. Maintenant qu'il a été décidé de tenir un référendum, la tenue de ce référendum doit être perçue comme étant complètement impartiale, à tous égards. Autrement, même après le vote et après l'annonce des résultats, il ne sera pas très légitime de passer à l'étape suivante qui est la ratification de l'entente constitutionnelle par le public.

La population doit avoir confiance dans le référendum avant qu'elle ne légitime le résultat. Après tout, la seule chose qui fasse qu'un référendum vaille la peine d'être tenu et que l'on dépense à cette fin 100 millions de dollars, c'est de croire que les résultats seront suffisamment convaincants

moralement pour amener les législateurs provinciaux et fédéraux à accepter la décision du public. Si la campagne référendaire est trafiquée et discréditée par les participants, elle ne recueillera pas la confiance du public, mais son mépris, et ne parviendra pas à convaincre les législateurs de leur devoir moral de respecter la réponse donnée par les Canadiens. Les conséquences seront graves.

Le directeur général des élections est le fonctionnaire chargé de veiller à ce que tout se déroule honnêtement, du moins dans la mesure où la loi et le règlement lui permettent d'intervenir. Malheureusement, ses meilleurs efforts ne suffiront pas. Les participants à ce débat doivent accepter la responsabilité de leurs propres actes. Ils doivent s'assurer qu'ils ne succombent pas à la tentation de mal utiliser ou d'exploiter le système. Déjà, certains n'ont pu résister. Si cela devient la norme durant la campagne référendaire, les soupçons du public, le manque de foi dans le résultat et le mépris pour ceux qui ont patronné ce référendum seront sans aucun doute prononcés et durables.

En ce qui concerne le libellé de la question, il n'y a pas de doute qu'il paraît simple et direct au premier abord. Néanmoins, certains ont estimé qu'il y avait dans la question un préjugé favorable au oui. Je suis sûr que vous avez déjà entendu les arguments; mes collègues en ont exprimé quelques-uns. La réalité c'est que la question n'est pas si mauvaise. Elle est peut-être un peu biaisée, et c'était peut-être l'intention de ses auteurs, mais je ne pense pas que cela aura beaucoup d'influence le 26 octobre. Le jour du vote, les gens seront suffisamment au courant, au moins des généralités des propositions, pour être capables de répondre à cette question très générale.

Toutefois, les réserves exprimées au sujet de la question montrent combien nous devons être prudents. Si la question est perçue comme biaisée, cela pourrait ouvrir la porte à de la suspicion de la part du public. Si celui-ci pense qu'il a été un peu manipulé il pourrait soupçonner d'autres manipulations et se montrer sceptique à l'égard de tous le processus. Ceux qui contrôlent le processus doivent prendre bien garde de ne pas faire pencher la balance dans leur direction.

Les participants doivent résister à la tentation de répandre de la propagande et des demi-vérités. Ils doivent s'autocensurer et se concentrer sur l'information du public et un débat raisonnable. Si le résultat du référendum doit refléter le jugement récent des Canadiens et non être une victoire de propagande, les défenseurs de l'entente devront faire preuve de retenue dans leurs dépenses et dans leurs discours. Le gouvernement fédéral, en particulier, doit résister à la tentation de dépenser l'argent des contribuables pour forcer la main aux Canadiens en jouant sur leurs émotions et leur patriotisme.

Notre principale responsabilité en tant que leaders communautaires est de veiller à ce que les Canadiens puissent avoir connaissance de cette entente. Un exemplaire devrait en être fourni à chaque Canadien et il devrait y avoir des occasions d'en discuter. Les Canadiens devraient pouvoir se procurer le rapport du consensus à tous les bureaux fédéraux, notamment dans les bureaux de poste du pays. Mieux encore, un exemplaire devrait être envoyé à chaque foyer. Les Canadiens devraient avoir l'occasion de lire l'entente et non se contenter d'entendre d'autres personnes leur dire ce qu'elle dit et comment il faut l'interpréter.